



APPEL À CANDIDATURES 2019

PRIX VARENNE DES JOURNALISTES DE LA RADIO

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Les candidats doivent :

- Remplir le formulaire de candidature en ligne sur le site : www.fondationvarenne.fr
- Être salariés (ou pigistes) d'une radio francophone.
- Être titulaires de la carte professionnelle des journalistes.
- Les reportages proposés seront acceptés à condition qu'ils aient été impérativement diffusés entre **le 2 septembre 2018 et le 1er septembre 2019**

Pour le 31^e Prix Varenne, les dossiers doivent être adressés **avant le 20 septembre 2019 via le formulaire d'inscription en ligne**, et être composés des pièces demandées ci-dessus et après avoir renseigné tous les champs.

Le dossier doit obligatoirement comporter :

- 1 - Le reportage (anonyme) en fichier mp3 n'excédant pas 4 minutes maximum.
- 2 – Le lancement du reportage anonyme en fichier word ou pdf
- 3 - Le scan de la carte professionnelle **recto/verso**.

Le non-respect des minutages et de l'anonymat pour le reportage proposé aura pour conséquence l'élimination pure et simple du candidat.

ATTENTION :

- Les candidats ne peuvent adresser qu'un seul reportage.
- Les lauréats du **PRIX VARENNE 2018** ne sont pas autorisés à participer à cette nouvelle édition.

Comment s'effectue la Sélection ?

L'examen des dossiers et le choix des lauréats seront confiés à un jury indépendant composé de professionnels de la presse et de la communication. Celui-ci, souverain dans ses décisions, se réservera le droit de modifier le montant de la dotation et le nombre de lauréats en fonction de la qualité des travaux reçus.

DOTATION :

La dotation d'une valeur de 8000 € sera attribuée sous la forme de deux prix :

- **PRIX VARENNE 2019 de la Radio : 5 000 €**
- **UN PRIX de 3 000 € POUR UN JEUNE JOURNALISTE** titulaire de la carte de presse depuis moins de 5 ans et âgé de 30 ans maximum

INFORMATION/CONTACT :

Nathalie IVANOWICH - TÉL. 01 47 04 14 68 - nathalie.ivanowich@fondationvarenne.com